

SEANCE DU 27 MARS 2012

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	15
- votants :	17

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Salle de Restauration Scolaire, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2012.

Présents : Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Bernard KERDONCUFF, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, François-René JOURDROUIN, Françoise DAUTREME, Véronique FRAGNI, Monique DRILLET, Pierre CAMBON, Marie Line MAHE

Absents : Danièle QUEMENEUR, Yann CREISMEAS,
absents sans procuration : Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT

Procurations :

Danièle QUEMENEUR pour Monique SALAÛN-LE BAUT
Yann CREISMEAS pour Brigitte LE BRAS

Secrétaire de séance : Philippe KERDRAON

Ordre du jour :

- Approbation des Comptes de Gestion 2011
- Vote des Comptes Administratifs 2011
- Affectation des Résultats 2011
- Subvention au Budget CCAS 2011
- Budget Commune : décision d'imputer en Section d'Investissement les acquisitions de matériel pédagogique prévues en 2012
- Vote des Budgets Primitifs 2012
- Vote des taux d'imposition 2012
- Travaux Mairie Nouvelle : attribution de certains des lots du Marché
- Affaires diverses – information.

Françoise PERON ouvre la séance du Conseil Municipal consacré au vote des Comptes Administratifs de l'exercice achevé, et au vote des Budgets 2012. Le compte rendu de la séance du 8 mars 2012 sera approuvé lors du prochain Conseil.

Françoise PERON remercie Thierry ROC'H, le Trésorier de la Commune, pour ses conseils et son aide précieuse. Elle remercie aussi les agents communaux, non seulement pour le travail fourni dans le cadre de la préparation des Budgets, mais aussi pour ceux d'entre eux qui se consacrent à la bonne marche des services, et notamment des régies de l'Eau et de l'Assainissement.

Françoise PERON précise les grandes lignes des comptes de l'année 2011 :

Le Compte Administratif 2011 qui va être examiné se caractérise par des dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions et des recettes un peu supérieures aux prévisions, ce qui a permis de financer les dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt en 2011.

L'année 2012 va voir la réalisation des deux gros programmes que sont la Mairie Nouvelle et la salle Polyvalente. Ces travaux, en cours pour les deux années à venir, seront financés sur les exercices 2012, 2013 et 2014. Ces travaux sont le résultat d'études menées depuis 2009, pour la rénovation des espaces publics en Centre-Bourg et La mise en accessibilité des bâtiments communaux

Les études menées ont mis en évidence la nécessité d'une salle polyvalente et d'une mairie correspondant aux besoins de la population. Ces deux programmes génèrent un besoin d'emprunt pour environ 2,1 millions sur trois exercices budgétaires. L'incidence sur le budget communal n'est donc pas négligeable.

VOTE DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » 2011

Thierry ROC'H présente ses comptes de gestion, en les illustrant à l'aide d'un diaporama. Il retrace tout d'abord le compte de gestion « Commune » 2011 qui est adopté par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2011

Monique SALAÜN-LE BAUT, Adjointe aux Finances, présente les Comptes Administratifs. Les explications sont illustrées par un diaporama. Thierry ROC'H, Trésorier, fait l'analyse des comptes présentés. Le déficit constaté en Section d'Investissement s'explique essentiellement par la non-réalisation de l'emprunt inscrit au Budget 2011 pour le financement des travaux.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 152 358,62 €
-recettes :	1 457 499,44 €
solde positif année N :	+ 305 140,80 €
Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 :	+444 185,08 €

Résultat positif : + 749 325,90 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	884 091,19 €
-recettes :	97 550,95 €
solde néгатif année N :	- 786 540,24 €
Compte tenu du solde positif de l'année N-1 :	+ 37 503,34 €

Résultat négatif : - 749 036,90 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	248 875,00 €
Recettes :	556 290,00 €
Résultat négatif corrigé des RAR :	- 441 621,90 €

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat : elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Commune » 2011, par 16 voix pour, (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2011

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 152 358,62 €
-recettes :	1 457 499,44 €
solde positif année N :	+ 305 140,80 €
Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 :	+444 185,08 €

Résultat positif : + 749 325,90 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	884 091,19 €
-recettes :	97 550,95 €
solde négatif année N :	- 786 540,24 €
Compte tenu du solde positif de l'année N-1 :	+ 37 503,34 €

Résultat négatif : - 749 036,90 €

Restes à réaliser :

<i>Dépenses :</i>	248 875,00 €
<i>Recettes :</i>	556 290,00 €
<i>Résultat négatif corrigé des RAR :</i>	- 441 621,90 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

La somme de - 749 036,90 €, correspondant au solde négatif d'Investissement, sera inscrite au compte 001 (déficit d'investissement reporté).

Report à nouveau en Fonctionnement (**chapitre 002**) : 307 704,00 €.

La somme de - 441 621,90 € nécessaire pour couvrir le déficit d'Investissement, sera inscrite au compte 1068 (réserves en Dépense d'Investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Commune » 2011, par 17 voix pour, 2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL.

VOTE DU COMPTE DE GESTION « EAU » 2011

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion «EAU» 2011 est adopté par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2011

Les comptes n'appellent pas de commentaire particulier. Les dépenses de Fonctionnement correspondent essentiellement aux achats d'eau, aux cotisations aux syndicats intercommunaux, à l'entretien du réseau et aux dépenses de personnel. Les recettes proviennent de la facturation.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	184 419,72 €
-recettes :	186 993,89 €
Solde positif année N :	+ 2 574,17 €
report positif année N-1 :	+96 040,58 €

Résultat positif de l'exercice : +98 614,75 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	31 550,53 €
-recettes :	37 872,65 €
Solde positif année N :	+6 322,12 €
report positif N-1 :	+56 980,05 €
Résultat positif de l'exercice :	+63 302,17 €

Restes à réaliser :

<i>Dépenses :</i>	<i>1 900,00 €</i>
<i>Résultat positif corrigé des RAR :</i>	<i>+61 402,17 €</i>

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes présentés. Elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Eau » 2011, par 16 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

AFFECTATION DU RESULTAT **DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2011**

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	184 419,72 €
-recettes :	186 993,89 €
Solde positif année N :	+ 2 574,17 €
report positif année N-1 :	+96 040,58 €
Résultat positif de l'exercice :	+98 614,75 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	31 550,53 €
-recettes :	37 872,65 €
Solde positif année N :	+6 322,12 €
report positif N-1 :	+56 980,05 €
Résultat positif de l'exercice :	+63 302,17 €

Restes à réaliser :

<i>Dépenses :</i>	<i>1 900,00 €</i>
<i>Résultat positif corrigé des RAR :</i>	<i>+61 402,17 €</i>

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

La somme de 98 614,75 € fera l'objet d'un report à nouveau en Fonctionnement (compte 002 Recette Fonctionnement).

La somme de 63 302,17 €, solde positif en section d'Investissement sera reportée au compte 001 (Recette d'Investissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Eau » 2011, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

VOTE DU COMPTE DE GESTION « ASSAINISSEMENT » 2011

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion « Assainissement » 2011 est adopté par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » 2011

Le Budget Assainissement enregistre ses premiers résultats positifs en Section de Fonctionnement et en Investissement. Toutefois, il reste déficitaire, en Section de Fonctionnement et en Investissement, du fait des reports constatés. Cela tient au fait que les investissements lourds de mise en place de l'assainissement collectif ne sont compensés que très progressivement par les recettes des branchements. Ce type de Budget ne s'équilibre qu'au terme d'une période de plusieurs années.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prend pas part au vote.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	184 419,72 €
-recettes :	186 993,89 €
Solde positif année N :	+ 2 574,17 €
Report positif année N-1 :	+96 040,58 €

Résultat positif de l'exercice : +98 614,75 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	31 550,53 €
-recettes :	37 872,65 €
Solde positif année N :	+6 322,12 €
Report positif N-1 :	+56 980,05 €

Résultat positif de l'exercice : +63 302,17 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 1 900,00 €

Résultat positif corrigé des RAR : +61 402,17 €

Il n'y aura pas d'affectation du résultat, dans la mesure où les déficits constatés ne donnent pas de choix. Le résultat négatif dégagé en fonctionnement 54 889,19 € est reporté (chapitre 002).

On constate le solde négatif de la section d'Investissement en déficit reporté : 235 270,09 € au chapitre 001.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Assainissement » 2011, par 16 voix pour, (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL). Le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION « LOTISSEMENT » 2011

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion « Lotissement » 2011 est adopté par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2011

Les comptes n'appellent pas de réflexion particulière. Toutes les parcelles sont vendues, mais les sommes correspondante n'ont pas toutes été encaissées. En 2012, des recettes apparaîtront donc encore. Les travaux de finition de la voirie sont programmés.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prendra pas part au vote.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	0,00 €
-recettes :	59 891,30 €
-solde positif :	+ 59 891,30 €
-report positif N-1 :	+ 6 694,73 €

Résultat positif de l'exercice : + 66 586,03 €

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Lotissement » 2011, par 15 voix pour, 1 contre (Marie-Line MAHE), 2 absents sans procuration (Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL). Le Maire ne prend pas part au vote.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2011

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	0,00 €
-recettes :	59 891,30 €

-solde **positif** : + 59 891,30 €
-report **positif** N-1 : + 6 694,73 €

Résultat positif de l'exercice : + **66 586,03 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT : **Report du solde positif de fonctionnement au chapitre 002.**

Après en avoir débattu, le Conseil approuve la proposition faite pour l'affectation du résultat du Compte Administratif « Lotissement » 2011, par 16 voix pour, 1 contre (Marie-Line MAHE), 2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Françoise PERON informe le Conseil que la Commission des Finances, réunie le 16 mars 2012, a étudié l'augmentation du taux appliqué à la taxe d'habitation (TH), ainsi que du taux du foncier bâti (TFB). Elle précise que, compte tenu des travaux entrepris (nouvelle salle polyvalente dimensionnée pour répondre aux besoins de la population, nouvelle mairie adaptée à l'accueil du public et fonctionnelle pour les services), il semble raisonnable de proposer une augmentation des taux d'imposition. En outre, il faut préciser que, contrairement à la plupart des communes du secteur, LOGONNA n'a pas supprimé l'abattement général à la base. Cet abattement a été réduit, en 2011, à 10% au lieu de 15% antérieurement.

Il est proposé à l'Assemblée de passer :

-d'un taux de 16,31% à un taux de 16,80% pour la TH ;

-d'un taux de 21,43% à un taux de 22,07% pour la TFB.

Les taux d'imposition pour 2012 sont donc proposés selon le tableau ci-dessous :

Taxes	bases prévisio. 2012	Taux proposé	Produit
Habitation	2 491 000	16,80%	418 488
Foncier bâti	1 568 000	22,07%	346 058
Foncier non bâti	50 600	43,26%	21 890
		TOTAL	786 436

Après en avoir débattu, Le Conseil, par 15 voix pour et 2 contre (François-René JOURDROUIN et Marie-Line MAHE), 2 absents sans procuration (Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL), approuve les modifications des taux d'imposition pour 2012.

VOTE DU BUDGET GENERAL « COMMUNE » 2012

Thierry ROC'H présente les Budgets 2012 en les illustrant par un diaporama.

La première recette de la Commune est constituée par le produit de la fiscalité directe (44%), la deuxième par les dotations de l'Etat, la troisième par le Résultat reporté du Budget 2011. Les dotations évoluent peu, sauf du fait de l'évolution positive de la démographie. De même, les bases fiscales permettent une progression des recettes provenant des impôts locaux. Les charges prévisionnelles du Budget Général 2012 sont en hausse de 2,7%.

En Section d'Investissement, les programmes d'équipement sont importants en 2012. Il s'agit de la Mairie Nouvelle et la Salle Polyvalente. Le déficit reporté additionné à la charge de la dette pour 2012 représente la somme de 936 537 € face à laquelle l'excédent de fonctionnement de 2011 additionné à la recette

exceptionnelle liée au remboursement des subventions au Budget Assainissement s'établit à 1 193 962 €. Pour faire face aux dépenses d'Investissement, l'emprunt à mobiliser est de 1 935 706 €. Ce scénario suppose une réalisation complète des dépenses d'Investissement inscrites au Budget.

La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **1 994 640,00 €**. La **Section d'Investissement** s'équilibre à **3 420 941,90 €**.

Le débat s'engage :

Monique DRILLET regrette de voir ré-endetter la Commune après trois mandats économes. Elle pense que le projet de nouvelle mairie aurait pu être repoussé à une date ultérieure.

Marie-Line MAHE estime que le projet de la Nouvelle Mairie est trop coûteux et que les dettes engendrées vont empêcher tout autre investissement pendant des années. Monique SALAÛN-LE BAUT, Adjointe aux Finances, conteste cette vision des choses en précisant que les simulations qui ont été faites montrent que l'endettement de la Commune sera tendu entre 2013 et 2018. Or, une équipe municipale mettant environ trois ans à monter ses projets d'investissement, les Elus de la prochaine mandature pourront concrétiser leurs projets à mi-mandat, tout comme l'équipe actuelle le fait.

François-René JOURDROUIN approuve le principe des projets, mais estime que les équipes de maîtrise d'œuvre retenues ont proposé des travaux trop coûteux au m2. En outre, il s'inquiète de voir des augmentations successives des impôts locaux et une situation financière fragile jusqu'en 2019.

Françoise PERON répond qu'elle s'est renseignée auprès des collectivités voisines. Les coûts au m2 des travaux sont sensiblement les mêmes.

Françoise DAUTREME considère qu'en repoussant sans cesse les projets, on finit par ne plus rien faire, alors que l'Equipe a bien été élue pour agir. Nicolas LE MOAL ajoute qu'il est dommage de voir s'exprimer trop peu souvent les personnes qui soutiennent les projets qui sont l'aboutissement d'une réflexion commune de l'Equipe depuis le début du Mandat.

Françoise PERON ajoute que la Commune se trouve dans un contexte de développement. La vie associative est intense, la population augmente et se diversifie. Chacun attend des services en rapport avec les besoins qui s'expriment aujourd'hui.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 14 voix pour, 3 contre (Marie-Line MAHE, Monique DRILLET et François-René JOURDROUIN), 2 absents sans procuration (Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL), approuve le Budget 2012 ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET « EAU » 2012

Le Budget 2012 est plus fragile que ceux des années passées. Une attention particulière doit être portée aux achats d'eau, nécessaires pour faire face à la demande de la population.

La réalisation d'une étude de numérisation du réseau a été réalisée en 2011, le Schéma directeur, suite logique est le programme marquant de l'année 2012. Ce travail permettra d'établir les priorités des investissements à réaliser dans les années à venir.

Le Budget de l'Eau 2012 s'équilibre en **Section de Fonctionnement** à **290 170,75 €** et en **Section d'Investissement** à **162 351,06 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT, Véronique LE MOAL), le Budget de l'Eau 2012.

VOTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT » 2012

La Communauté de Commune a voté la création du SPAC (service public de l'Assainissement Collectif) à compter du 1^{er} janvier 2013. Chacun des Budgets Assainissement des Communes de la CCPLD va donc être repris par la Communauté.

Toutefois, une étude de faisabilité de la 4^{ème} tranche de travaux (consacrée aux « points noirs ») va être menée en 2012.

La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **437 654,96 €**. La **Section d'Investissement** s'équilibre à **577 997,09 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL), le Budget de l'Assainissement 2012.

VOTE DU BUDGET « LOTISSEMENT » 2012

Tous les terrains ont trouvé preneur. Des recettes restent à percevoir en 2012. Les travaux de finition de la voirie, ainsi que l'éclairage public, restent à faire. La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **126 586,03 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve le Budget Lotissement 2012, par 16 voix pour, 1 contre (Marie-Line MAHE), 2 absents sans procuration (Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

SUBVENTION DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE » AU BUDGET C.C.A.S.

Françoise PERON propose que le Budget Commune verse en 2012 une subvention de 1200,00 € au Budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour (2 absents sans procuration (Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL), décide que le Budget Général de la Commune versera une subvention de 1200,00€ au Budget 2012 du CCAS.

BUDGET COMMUNE : DECISION D'IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT LES ACQUISITIONS DE MATERIEL PEDAGOGIQUE PREVUES AU BP 2012

Les biens énumérés ci-dessous, destinés à améliorer l'équipement pédagogique et ludique de l'Ecole Communale de LOGONNA-DAOULAS seront acquis en Section d'Investissement au Budget Primitif 2012 :

Matériel de cour :

-Jeu de cour : 722 €

Matériel EPS :

-Modules en mousse : 610 €

-Trampoline : 1000 €

Après en avoir débattu, l'Assemblée approuve cette proposition de délibération-cadre annuelle pour 2012, par 17 voix pour (2 absents sans procuration : Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL).

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « REHABILITATION DE LA MAISON DES FILLES DU St ESPRIT - CREATION D'UNE MAIRIE NOUVELLE : CHOIX DES ENTREPRISES APRES PROCEDURE ADAPTEE (art 28 CMP)

Rappel de la procédure suivie :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été présenté aux Elus par l'Equipe A3 ARGOUARC'H ARCHITECTES ASSOCIES, le 27 septembre 2011. Ceci a marqué la fin de la phase « étude » de ce dossier. Le 21 octobre 2011, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (marché sur procédure adaptée) concernant les travaux de réhabilitation - construction du bâtiment. Le marché a été publié dans le Télégramme, l'Ouest-France, ainsi que sur la plateforme de marchés « bretagne-marchespublics.com ». La date limite de réception des offres a été fixée au 25 novembre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 novembre 2011 pour l'ouverture des plis. Elle s'est réunie à nouveau le 17 janvier 2012 afin d'analyser les offres. A l'issue de cette réunion, il a été décidé :

-de déclarer infructueux les lots 3 et 11 ;

-d'engager des négociations avec les entreprises ayant déposé des offres pour les autres lots.

La CAO s'est réunie à nouveau le 13 mars 2012. A cette occasion, il a été décidé :

-de déclarer infructueux le lot 6 et de le scinder en un lot 6A SERRURERIE et un lot 6B BARDAGE ;

-d'attribuer les lots sur lesquels la négociation est arrivée à son terme.

Dans l'attente de la prochaine réunion de la CAO destinée à se prononcer sur les lots relancés, il y a donc lieu d'attribuer une partie des lots du marché de travaux, suivant les conditions suivantes :

lots	estimatif	Entreprises retenues	Offre de base + options HT	Lot attribué pour un montant HT de :
1 terrassement VRD démolition gros œuvre	280 000 €	CRENN	378 232,61 €	378 232,61 €
2 charpente métallique	14 000 €	LE LARGE	21 780,00 €	21 780,00 €
3 couverture		<i>infructueux</i>		
4 Menuiseries ext bois	15 000 €	RUNGOAT	14 844,61 €	14 844,61 €
5 menuiseries ext alu	48 000 €	BPS	52 238,20 €	52 238,20 €
6 serrurerie		<i>infructueux relance lot 6A et 6B</i>		
7 doublages cloisonnements	62 000 €	LAPOUS	83 645,24 €	83 645,24 €
8 menuiseries intérieures		<i>négociations</i>		
9 plafonds suspendus	16 000 €	LE GALL Plafonds	12 056,03 €	12 056,03 €
10 carrelage revêtements de sols souple	45 000 €	SALAÜN	29 999,25 €	29 999,25 €
11 peinture nettoyage		<i>infructueux</i>		
12 ascenseur	20 000 €	ALTILIFT	19 900,00 €	19 900,00 €
13 électricité	50 000 €	DOURMAP	41 951,45 € 2 356,28 € 4 501,06 €	48 808,79 €
14 Chauffage, ventilation plomberie		<i>négociations</i>		
15 aménagement extérieurs	50 000 €	SIMON		77 290,30 €
Montant global des lots attribués	600 000,00 €			738 795,03 €

Le débat s'engage :

Monique DRILLET, qui est membre de la CAO et qui s'est abstenue lors de la dernière réunion de la Commission, ce qui concernait l'attribution de certains lots, réaffirme son argumentation : elle ne comprend pas pourquoi on attribue d'ores et déjà des lots, alors que l'on n'a pas obtenu les offres concernant tous les lots.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, par 13 voix pour, 2 contre (Monique DRILLET et Marie-Line MAHE), 2 abstentions (François-René JOURDROUIN et Yann CREISMEAS), 2 absents sans procuration (Rémi PRIGENT et Véronique LE MOAL), les décisions de la Commission d'Appel d'Offres synthétisées dans le tableau ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS

Circulation routière dans le Bourg :

Dans la nuit du 24 au 25 mars, la signalisation routière du Centre-Bourg a été enlevée, mettant en danger tous les usagers de la route. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance

Philippe KERDRAON